

FICHE REPÈRES DU RSU 2022

Collectivités rattachées au Comité Social Territorial du CDG45

Cette Fiche reprend les principaux indicateurs du RSU 2022. Elle a été réalisée via l'application www.donnees-sociales.fr.

TAUX RSU VALIDÉS

73%

- > 281 collectivités, ayant au moins un agent, ont transmis leur RSU sur 0 recensées
- > 2 587 agents recensés dans ces collectivités dont 1 871 fonctionnaires, 434 contractuels permanents et 282 contractuels non permanents

Effectifs

72% des agents sont fonctionnaires



Minimum	Maximum	Effectif	Nb de coll
	IVIAXIIIIUIII	moyen	concernées
1	40	7	273
1	34	3	185
1	16	3	132

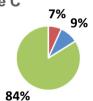
- Précisions emplois non permanents
- ⇒ 0,7 % des agents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- 13,13 % des contractuels permanents en CDI
 - 6,6 % des agents sont saisonniers ou occasionnels

- Caractéristiques des agents permanents

56% d'agents relevant de la filière technique

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nb moyen par coll concernée
Administrative	28,7%	22,8%	27,6%	2,4
Technique	54,8%	59,2%	55,6%	5,1
Culturelle	1,0%	3,9%	1,6%	2,0
Sportive	0,3%	0,9%	0,4%	3,0
Sociale	5,5%	3,0%	5,0%	1,8
Médico-sociale	0,3%	1,8%	0,6%	2,6
Police municipale	1,4%	0,0%	1,2%	1,0
Animation	8,0%	8,3%	8,1%	2,5
Total	100%	100%	100%	10

 84% d'agents relevant de la catégorie C



Catégorie A Catégorie B Catégorie C



- Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 68%
 - Hommes

_	1	= remines
Fonctionnaires	32%	68%
-		
Contractuels	27%	73%
_		
Ensemble	32%	68%

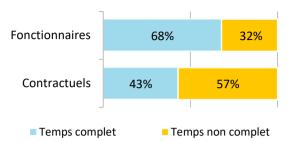
 Le cadre d'emplois des adjoints techniques rassemble 46% des agents

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	46%
Adjoints administratifs	19%
Adjoints territoriaux d'animation	7%
Rédacteurs	5%
Agents de maîtrise	5%

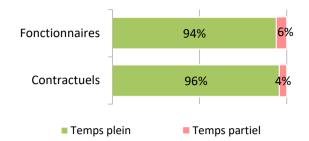
Fiche "Repères" du RSU 1/7

Temps de travail des agents permanents

 68% des fonctionnaires à temps complet contre 43% des contractuels



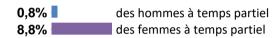
 6% des fonctionnaires à temps partiel contre 4% des contractuels



 Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Culturelle	63%	Culturelle	100%
Animation	45%	Animation	72%
Médico-sociale	40%	Technique	59%

 Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

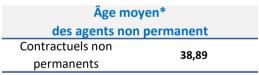


Remarque : les agents intercommunaux sont comptés plusieurs fois comme des agents à temps non complet.

Pyramide des âges

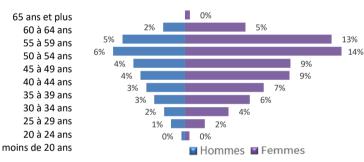
En moyenne, les agents ont 47 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires 47,67		
Contractuels	41,76	
permanents	41,70	
Ensemble des		
permanents 46,56		
_		
Âge moven*		





Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

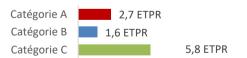
Équivalent temps plein rémunéré

► En moyenne, 9,6 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



- > 5,9 fonctionnaires
- > 1,7 contractuels permanents
- > 2,0 contractuels non permanents

ETPR permanents moyens par catégorie



- Positions particulières

- 1,7% des agents permanents sont en position statutaire particulière
- Part d'agents détachés dans une autre structure
- Part d'agents détachés dans la collectivité
- Part d'agents mise à disposition dans une autre structure
- Part d'agents mis à disposition dans la collectivité



Fiche "Repères" du RSU 2/7

Mouvements

 En 2022, le taux de rotation moyen des effectifs permanents est de 15,9%

Fonctionnaires	Contractuels permanents (
6,7%	62,3%



Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2021	Effectif physique au 31/12/2022	
7,9 agents	8,2 agents	

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022			
Fonctionnaires • -1,9%			
Contractuels	7	40,5%	
Ensemble 7 4,0%			

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrat (hors agents contractuels mis en stage dans l'année)	35%
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	17%
Démission	14%
Départ à la retraite	14%
Mutation (changement de collectivité)	12%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	35%
Remplaçants	31%
Recrutement direct - Nouvel arrivant dans la collectivité	11%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel permanent	8%
Voie de mutation	8%
Mark 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	

^{*} Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2022- effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021)

Évolution professionnelle

- Concours et examens professionnels
 En moyenne, 2,1% des agents permanents
 présents au 31/12 ont été titularisés dans
 l'année
- 5 Ruptures conventionnelles actées en 2022
 1,7% des collectivités ont initié au moins une procédure de rupture conventionnelle 80% sont à l'initiative de l'agent

Avancements et promotions
 Nombre moyen d'agents concernés sur 10

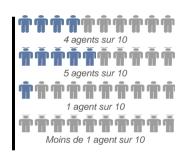
Non concernés

Avancements d'échelon

Avancements de grade

Promotions

1,5% des agents concernés



Sanctions disciplinaires

2% des collectivités sont concernées par au moins une sanction disciplinaire en 2022.

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2022

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	2	2
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

2 sanctions prononcées à l'encontre d'agents contractuels

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2022)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)

Autres

67%

33%

Fiche "Repères" du RSU

3/7

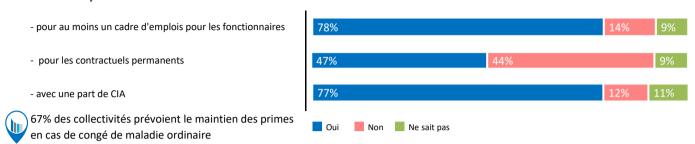
Budget et rémunérations



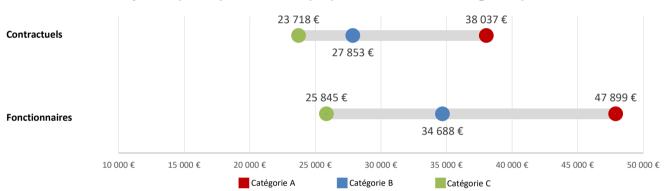
Les charges de personnel représentent 16,7 % des dépenses de fonctionnement



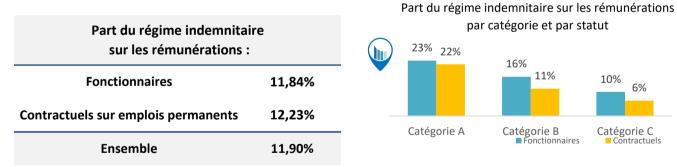
Mise en place du RIFSEEP



Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents



La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 11,9 %



En moyenne, 214 heures supplémentaires/complémentaires pour les 63% de collectivités concernées



35% des collectivités adhérent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

Fiche "Repères" du RSU 4/7

 En moyenne, 11,1 jours d'absence pour tout motif compressible par fonctionnaire



En moyenne, 5,3 jours d'absence pour tout motif compressible par contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et	3,05%	1,45%	2,75%	1,14%
accidents de travail) Taux d'absentéisme médical (toutes absences	4,26%	1,45%	3,73%	1,14%
pour motif médical) Taux d'absentéisme global	4,88%	1,64%	4,27%	1,26%
(toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	-		*	

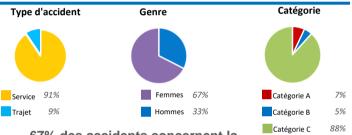
Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 24,66 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

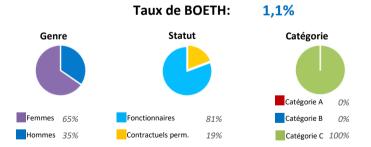
- 13% des collectivités concernées par des accidents de travail
 - > 1,8 accident du travail pour 100 agents
 - > En moyenne, 49 jours d'absence consécutifs par accident du travail



67% des accidents concernent la filière technique

Handicap

9% des collectivités ont au moins un agent BOETH



Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

Dépenses moyennes couvrant l'obligation d'emploi

(collectivités concernées)
Dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de

sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises daptées

Dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

4 578 €

314 €

Prévention et risques professionnels

7 jours moyens de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût moyen des formations : 937 €
Coût par jour de formation : 127 €

Oui Non Ne sait pas En

Oui Non Ne sait pas En cours

Existence d'un document unique (DUERP)

Existence d'un registre de santé et de sécurité

31%

Existence d'un plan de prévention des RPS

Part des agents permanents ayant bénéficié d'une visite médicale spontanée

0,9% des femmes 2,1% des hommes

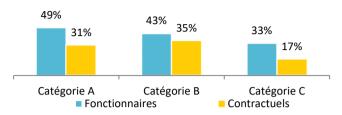
Fiche "Repères" du RSU 5/7

Formation Agents présents au 31 décembre

En 2022, 32% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

30% des femmes et 37% des hommes

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

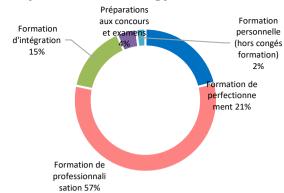


Le budget médian consacré à la formation est de 1 746 €

Répartition des dépenses de formation

CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	65%
Autres organismes	24%
Coût de la formation des apprentis	7%
Frais de déplacement	4%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	0%

Répartition selon le type de formation



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	73%
Autres organismes	23%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	3%
Collectivité	2%

- Action sociale et protection sociale complémentaire

 41% des collectivités ont un accord collectif sur la protection sociale complémentaire

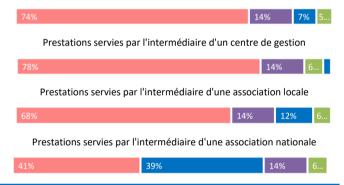
46% 41% 11%

Dont 30,4% ont adhéré à une convention de participation santé souscrite par le centre de gestion

	Santé	Prévoyance	
Montant moyen annuel par bénéficiaire	253 €	131 €	
En cou	ırs Oui	i Non Ne s	ait pas

L'action sociale des collectivités

Prestations servies directement par la collectivité



Relations sociales

7% des collectivités concernées par des grèves



Nombre moyen de réunions des instances

-				
	Comité technique	CAP	CCP	
	0	0	0	

2,2% des collectivités ont engagé des négociations collectives



2,2% ont conclu un ou plusieurs accords collectifs

Les principales négociations

Mise en place du télétravail

Apprentissage

Protection sociale complémentaire

Les principaux accords

Formation professionnelle

Protection sociale complémentaire

Temps de travail, qualité de vie au travail

Fiche "Repères" du RSU 6/7

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2021

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2021
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2021
- 2 Formules de calcul Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence x 100 Nombre d'agents au 31/12/2022 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles:

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie. maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche Repères reprend les principaux indicateurs du RSU 2022. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.





L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : avril 2024 Version 1

7/7 Fiche "Repères" du RSU